

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

29 octobre 2009

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 octobre 2009 à 19:00 heures, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Est absent : M. Louis-Marie Bastille, maire

Sont présents : M. Lucien Gendron, conseiller
Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller
M. Yannick Bélanger, conseiller

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, assiste à la session.

2009-10-0198

1. Ouverture de la session

Les membres présents du conseil municipal désignent M. Lucien Gendron pour présider la session.

La session est ouverte à 19 h 16 par M. Lucien Gendron, conseiller de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le conseiller Lucien Gendron constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin.

2009-10-0199

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0200

4. Modifications apportées aux travaux de l'abri génératrice

ATTENDU QUE le devis technique de construction de l'abri génératrice ne contenait pas spécifiquement de mention quant à la fourniture et l'installation d'entrée et de sortie d'air relativement au fonctionnement de la génératrice;

ATTENDU QUE le devis technique de construction de l'abri génératrice ne contenait pas spécifiquement de mention quant à la fourniture de l'échappement du moteur de la génératrice à l'extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE les Entreprises 3 Roy, après discussion avec le directeur général et le directeur général adjoint de la municipalité, n'a pas consenti à accepter sa responsabilité quant aux fournitures et installations ci-haut mentionnées. L'entrepreneur admet qu'il devra installer le système d'échappement puisque celui-ci figure au devis technique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis juridique relatif à cette situation à l'effet que le devis technique n'était pas assez précis et que cela donne

raison à l'entrepreneur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Francis Plourde que la municipalité se procure à sa charge le système d'échappement et les systèmes d'entrée et de sortie d'air de la génératrice et qu'elle fasse installer à sa charge les systèmes d'entrée et de sortie d'air de la génératrice. Le coût du matériel est de 2547.00 \$ et l'installation, de 800.00 \$ pour un total de 3347.00; la TVQ étant de 263.58 \$, le montant incluant la TVQ est de 3610.58 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0201

5. Annulation de la résolution 2009-10-0193

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste avait obtenu au cours de l'été une soumission pour asphaltage de 128 406.30 \$ et que la facture en découlant avait été de 122 655.65 \$, pour un montant inutilisé de 5750.65 \$;

ATTENDU QUE la municipalité avait budgété un montant de 2098.91 \$ pour la réalisation d'asphaltage sur la rue Principale;

ATTENDU QU'il en était découlé la résolution 2009-10-0193 à l'effet que la municipalité demande une soumission pour asphaltage pour un montant maximum de 7 859.56 \$ sur le rang de la Seigneurie;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une facture se rapportant à la soumission originale d'un montant de 4157.92 \$ TVQ incluse pour le gravier des rues Boucher, Rose-Henri et Jalbert;

ATTENDU QU'il reste 3 701.66 \$ de disponible au lieu de 7 859.56 \$ TVQ comprise;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires à l'abri génératrice s'élèveront à 3 610.58 \$ TVQ incluse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Margot Perreault de ne pas donner suite à notre demande de soumission à l'entreprise BML Construction pour de l'asphaltage supplémentaire tel qu'il avait été convenu dans la résolution 2009-10-0193 du 1^{er} octobre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0202

6. Modifications à apporter au Programme de la Taxe sur l'essence

ATTENDU QUE les travaux de priorité 1 dépassent de 4 156.39 \$ les prévisions de la programmation de la taxe sur l'essence en raison surtout des modifications à l'abri génératrice;

ATTENDU QUE les travaux de priorité 4 se situent en-deça des prévisions de la programmation de la taxe sur l'essence de 738.35 \$;

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage de priorité 4 prévus sur la rue principale n'auront pas lieu pour un montant de 2098.91 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Alain Boucher de transférer les sommes de 738.35 \$ et de 2098.91 \$ de la priorité 4 à la priorité 1 et de financer le reste du dépassement des coûts (1 318.04 \$) soit par les sommes inutilisées à la programmation de la taxe sur l'essence, soit par un emprunt au fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0203

7. Demande de budget de fonctionnement du comité de loisirs jusqu'au 31 décembre 2009

ATTENDU QUE l'Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste sollicite une aide financière de 400 \$ du Conseil municipal pour organiser et proposer des activités récréatives à la population de Saint-Modeste d'ici la fin de l'année 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Francis Plourde que le conseil accorde une aide financière de 400.00 \$ à même les sommes budgétées pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Aucun citoyen n'est présent.

2009-10-0204

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, de lever la session à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Fabien Pellerin
Directeur général et
Secrétaire-trésorier adjoint

Louis-Marie Bastille
Maire